

ENSEMBLE

Ville de Marseille



12 octobre 2023

POUVOIR D' ACHAT : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Lors du CST du 11 octobre dernier, l'Administration a présenté une revalorisation de la participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire labellisée ; aujourd'hui fixée à 54 € par mois pour tous .

Ainsi, les agents bénéficiaires d'un contrat labellisé sur les risques santé et prévoyance verront la participation portée à 66€ (soit + 12 €) ; ceux qui ne sont couverts que sur le risque santé bénéficieront d'une participation de 62€ (soit + 8€) ; ceux qui ne sont couverts que par le risque prévoyance, n'auront que 58€ (soit +4 €)

Par ailleurs, une majoration supplémentaire de +7€ sera accordée aux familles monoparentales, quels que soient leurs revenus...

Si cette mesure satisfait certaines Organisations Syndicales, nous dénonçons pour notre part :

1/ La différenciation faite entre les agents, avec la "punition" des plus modestes qui ne peuvent s'offrir le luxe d'une garantie prévoyance et qui ne bénéficieront que d'un gain de 8€ par mois .

2 / L'absence d'un réel volet social avec la décision de ne pas moduler la participation en fonction des revenus. Le choix arbitraire du critère de la monoparentalité ne garantit pas un effort à destination des agents aux revenus les moins élevés.

3/ Les montants de cette revalorisation de base, de 4 à 12€ par mois selon les cas, apparaissent ridiculement bas par rapport aux problématiques rencontrées actuellement par les ménages soumis à la crise inflationniste.

Ils sont très loin de la hausse sur un an, de la masse salariale des 10 rémunérations les plus élevées de la Ville : + 99 556 €; soit 831 € par mois et par personne ...

4/ La date d' effet de cette mesure a été fixée au 1 janvier 2024; ce qui fait pour l'instant de l'année 2023 une année blanche en terme de mesures locales destinées à soutenir le pouvoir d' achat des agents.

MALGRE LA DÉCEPTION, NOUS POURSUIVONS LE COMBAT POUR OBTENIR AVANT LA FIN DE L'ANNÉE UNE MESURE COMPLÉMENTAIRE !